

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

### **1 – ORGANISATEUR**

La Commission du Patrimoine de la municipalité de Podensac, 11 place Gambetta 33720 PODENSAC

et

"MÉMOIRES ET PATRIMOINES DES GRAVES", association Loi de 1901 dont le siège est 20 le Bourg Ouest 33720 ILLATS, (n° Waldec 333000926) choisie comme siège de l'organisation du présent concours ci-après dénommées "l'Organisateur", organisent un concours photographique intitulé "Le Renouveau de Chavat" après son classement au titre de "Jardin remarquable" et la réalisation de la première tranche des travaux de sa restauration.

### **2 – THÈME – CATÉGORIES**

Les photos devront impérativement avoir été prises à l'intérieur du Parc Chavat à Podensac (voir la carte de localisation en annexe) pendant la période du 20 mars au 12 mai 2013. Les photos sélectionnées seront présentées lors de la journée des "Rendez-vous aux Jardins" qui aura lieu le 1er juin 2013 dans le parc Chavat de Podensac.

Les propriétés de la photo (métadonnées) devront être visibles pour "l'organisateur" afin de justifier la date de réalisation du cliché.

Les catégories retenues pour ce concours sont au nombre de cinq:

- **catégorie 1:** "Perspectives" pour souligner les toutes nouvelles compositions paysagères,
- **catégorie 2:** "Fleurs" pour présenter la variété florale du parc au printemps,
- **catégorie 3:** "Feuilles et branches" pour rendre compte de la diversité des essences d'arbres,
- **catégorie 4:** "Matières" pour présenter de façon originale les textures rencontrées dans le parc,
- **catégorie 5:** "Couleurs" laissant libre cours aux traitements numériques de la couleur (HDR, solarisation, ...) sous la condition que le sujet présent dans le parc soit identifiable.

### **3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au concours est gratuite.

#### ***3-1 – Ouverture du concours***

Le concours est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans au minimum. Sont exclus de toute participation, les membres du jury ainsi que toute personne ayant participé à l'organisation du présent concours.

Chaque participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photos présentées. Il doit s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées. "L'organisateur" ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

#### ***3-2 – Inscriptions – Identification***

La participation au concours se fera uniquement sur le site Internet dédié:

<http://patrimoinesdesgraves.fr/concours.html>

Le candidat devra renseigner son prénom ou pseudo, le titre de sa photographie, un commentaire éventuel, son courriel et accepter le présent règlement.

Chaque participant pourra faire parvenir un total de 3 photos au maximum, réparties en une ou plusieurs catégories.

## Concours photo: "Le Renouveau de Chavat 2013"

Toute inscription et participation effectuées avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou ne respectant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle par l'organisateur, sans recours et sans que sa responsabilité puisse être engagée.

### **3-3 – Durée**

Les photographies pourront être adressées avec le formulaire de participation à l'adresse de courriel suivante:

[concours-chavat@patrimoinesdesgraves.fr](mailto:concours-chavat@patrimoinesdesgraves.fr)

à partir du 22 avril 2013 et jusqu'au 12 mai 2013 à minuit, la date et l'heure de réception du mail feront foi en cas d'inscription en dehors de ce délai.

### **4 – FORMATS – SUPPORTS**

Les clichés devront être adressés au format JPG et fournis

- **au minimum** à la dimension de **1200 x 800 pixels**

- **au maximum** à celle de **1500 x 1066 pixels** et avec un **pooids maximum de 2 Mo.**

Ils ne devront comporter aucune marque logo ou signature apparents lors de l'affichage sur un écran permettant au jury d'identifier leur auteur. Les informations EXIF sont au contraire obligatoires. Les fichiers ne répondant pas à ce critère ne pourront pas être pris en compte.

Une copie en haute résolution du fichier original doit être conservée par le participant. Elle pourra lui être demandée dans le cas où sa photo serait sélectionnée (voir paragraphe 53) afin d'en effectuer un tirage aux frais de l'organisation.

Les fichiers seront transmis uniquement par courrier électronique. Tout autre support (clé USB, CD ou DVD) sera refusé.

### **5 – PALMARES**

Le jury sélectionnera les 50 meilleures photos qui constitueront l'exposition "Le Renouveau de Chavat 2012" qui sera présentée au public au château Chavat à Podensac le 1<sup>er</sup> juin 2013 et en d'autres lieux par la suite.

#### **5-1 – Jury**

Le jury sera composé de six membres selon la composition ci-après:

- Monsieur le maire de Podensac
- Un professionnel de la photographie
- Un membre de la commission du Patrimoine de la commune de Podensac
- Un membre de l'association "Histoire, Fontaines et Vieilles Pierres" de Podensac
- Un membre de l'association "Mémoires et Patrimoines des Graves" organisatrice du concours

#### **5-2 – Critères de sélection**

Les photographies seront sélectionnées selon les critères suivants:

- respect et mise en valeur du thème "Jardin remarquable"
- originalité du cadrage et de la composition
- esthétique et impact visuel de l'image
- Technique de prise de vue et/ou de développement numérique

#### **5-3 – Gagnants de chaque catégorie**

Parmi les 50 photographies sélectionnées, le jury dévoilera lors de l'inauguration de l'exposition les gagnants de chaque catégorie qui seront récompensés par des lots.

## **Concours photo: "Le Renouveau de Chavat 2013"**

Un premier, un deuxième et un troisième prix seront remis aux lauréats de chaque catégorie. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées. Un même participant ne pourra recevoir qu'un seul prix au maximum sur l'ensemble du concours,

Les décisions du jury seront sans appel.

### **6 – DROITS DES PHOTOS ET AUTORISATIONS DE PUBLICATION**

Si la participation au concours n'implique pas de cession des droits d'auteur sur les photographies, "l'Organisateur" du concours se réserve le droit d'utiliser les photographies sélectionnées sans limite temporelle ou territoriales, pour toutes ses actions de présentation et de promotion du patrimoine communal et cantonal, tant lors d'expositions, de publications que sur les pages de ses sites Internet avec l'indication de leurs auteurs, hors toute utilisation commerciale.

### **7 – CLAUSES GÉNÉRALES**

#### ***7-1 – Autorisations des personnes***

Les participants doivent s'assurer et justifier de l'autorisation des personnes figurant sur les photos de façon identifiable. "L'Organisateur" ne saura encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

#### ***7-2 – Garanties***

Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose au concours.

Le participant s'engage à ne pas proposer de:

- reproduction partielle ou totale d'une marque
- représentation directe ou indirect d'une substance illicite
- représentation ou évocation directe ou indirecte d'un comportement illicite
- ce qui pourrait constituer une atteinte à la vie privée et au droit de la personnalité

L'auteur du cliché accepte expressément, dans le cas où la photographie serait sélectionnée, que celle-ci soit éventuellement modifiée et/ou recadrée pour se conformer aux dispositions ci-dessus.

#### ***7-3 – Contrôles et réserves***

Toute participation qui ne serait pas conforme au présent règlement ne sera pas prise en considération.

#### ***7-4 – Conditions d'annulation***

"L'Organisateur" se réserve la possibilité de suspendre, reporter, proroger ou annuler le concours sans préavis en cas de force majeure ou de tout autre événement rendant impossible son organisation, sans avoir à en justifier et ce, après information des participants par tout moyen approprié. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Si "l'Organisateur" décide l'annulation du concours dans les conditions ci-dessus, il s'engage à ne pas conserver les données personnelles communiquées par les participants. Il s'engage également à ne pas utiliser, de quelque manière que ce soit, les œuvres photographiques qui lui auront été communiquées.

#### ***7-5 – Conventions de preuves***

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de "l'Organisateur" ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif à l'ensemble des opérations liées au présent concours.

## **Concours photo: "Le Renouveau de Chavat 2013"**

### **7-6 – Données personnelles**

Pour participer au concours, les participants doivent fournir certaines informations les concernant. Sauf dans le cas d'annulation prévu au paragraphe 74, ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En application de cette loi les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant pour un motif légitime et en justifiant de leur identité.

Ils peuvent exercer ce droit en contactant l'organisateur par courriel à l'adresse du concours,

### **8 – APPLICATION DU RÈGLEMENT**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Aucune contestation s'y rapportant ne peut être admise. Toute action contraire au règlement entraîne la disqualification du candidat.

En participant au concours, le candidat s'engage à avoir pris connaissance du règlement et à le respecter validant ainsi toutes ses clauses sans restriction et certifie que les photos présentées sont libres de droits.

En cas d'événement fortuit, de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles étrangères à sa volonté, "l'Organisateur" se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le concours, sans qu'aucune indemnité de compensation ne soit exigible par les participants.

### **9 – RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours.

L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si les formulaires électroniques d'inscription ne sont pas enregistrés, sont incomplets, ou impossibles à vérifier.

### **10 – DEPÔT ET COPIE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement peut être consulté et téléchargé sur le site:

<http://patrimoinesdesgraves/concours/reglement.pdf>

### **ANNEXES:**

**annexe 1:** Bulletin de participation téléchargeable individuellement à l'adresse:

<http://patrimoinesdesgraves/concours/bulletin.rtf>

**annexe 2:** Formulaire de renonciation au droit à l'image:

<http://patrimoinesdesgraves/concours/renonciation.rtf>

**annexe 3:** Plan de situation du parc Chavat

<http://patrimoinesdesgraves/concours/plan.pdf>

**ANNEXE 1**

**BULLETIN DE PARTICIPATION DU CONCOURS PHOTO :  
"LE RENOUVEAU DE CHAVAT"**

*(Remplir une fiche par photographie présentée)*

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél: \_\_\_\_\_ Port: \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Date de naissance (justification de majorité légale) \_\_\_\_\_

Déclare participer au Concours photo « Le Renouveau de Chavat 2013», avoir pris connaissance du règlement du Concours et en respecter toutes les clauses.

Nom du fichier numérique: \_\_\_\_\_

Catégorie: (1) Perspectives – (2) Fleurs – (3) Feuilles et branches – (4) Matières – (5) Couleurs

Titre de la photographie : \_\_\_\_\_

Légende de la photographie : \_\_\_\_\_

Lieu et date de la prise de vue : \_\_\_\_\_

Observations éventuelles: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Mode de participation et de transfert:**

*Adresser un courriel par photo participant au concours  
(copier-coller les informations ci-dessus)*

*Ne pas oublier de joindre le fichier numérique de la photo en Pièce Jointe à l'adresse ci-dessous:*

Jeu gratuit sans obligation d'achat, participation ouverte du 1er mars 2013 au 12 mai 2013.

Pour tout renseignement, contacter l'organisateur :

**ANNEXE 2**

**FORMULAIRE DE RENONCIATION AU DROIT A L'IMAGE**

La publication ou la reproduction d'une image (sur papier, sur le Web...) sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Font exception à cette règle :

- les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos
- toutes personnes médiatisées (politiques, artistes, sportifs ...) dans l'exercice de leur vie publique.

Je soussigné(e) NOM : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

(pour les photos de mineurs), représentant légal de : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_

Tel ou e-mail : \_\_\_\_\_

Autorise l'utilisation de mon image, ou (et) celle du (des) mineur(s) dont je suis le représentant légal, sur la photo prise

le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_

Pour illustrer les actions de communication de la commune de Podensac et de l'association Mémoires et Patrimoines des Graves, sur le plan national sous la forme de site web, animation multimédia, exposition, édition papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, et ce, sans aucune indemnité et sans limite dans le temps.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et avoir la capacité de signer ce formulaire en mon propre nom.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature : (écrire « Lu et approuvé », Nom, Prénom et signature):



Podensac se trouve à 30 km au sud-est de Bordeaux sur la RD 1113 (ex nationale 113 de Bordeaux à Toulouse) et est accessible depuis la sortie "Podensac-Cadillac" de l'autoroute A62 sur la commune d'Illats.

Plan détaillé de Podensac: [http://www.podensac.fr/upload/fichiers/docs\\_pdf\\_divers/plan\\_commune.pdf](http://www.podensac.fr/upload/fichiers/docs_pdf_divers/plan_commune.pdf)